

PUBLIC VISÉ

Toute personne d'une entreprise extérieure devant intervenir dans une usine chimique, pétrochimique ou de raffinage

PRÉ REQUIS

Etre âgé de 18 ans minimum
Maîtriser le français (oral et écrit)

Expérience professionnelle requise: NON


DURÉE⁽¹⁾, TARIF⁽²⁾, DATES, LIEU, HORAIRES

Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ ET DÉLAI

D'ACCÈS

- Inscription préalable au minimum 48h⁽³⁾ avant le début du stage par retour de convention ou contrat signé

 Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter⁽⁴⁾

MODALITÉ

D'ORGANISATION

Formation en groupe de 4 à 15 personnes
En présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée
Vidéoprojecteur, PC, paperboard

⁽¹⁾ Durée de 1 à 2 jours selon niveau

⁽²⁾ Tarif selon durée et catégories choisies disponibles sur simple demande

⁽³⁾ Sous réserve de places disponibles

⁽⁴⁾ Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates

INTITULÉ : Formation Sécurité Entreprises Extérieures

OBJECTIF PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'expliquer le contexte particulier et les risques liés au travail sur un site chimique ou pétrochimique,
- D'avoir l'esprit de partenariat et les bases d'une culture sécurité propre à l'industrie chimique et pétrochimique.

CONTENU :

INTRODUCTION

- Conséquences humaines, matérielles et économiques d'un A.T ou d'une maladie professionnelle (danger, exposition, risque, prévention et protection).
- Rôle et responsabilité dans la sécurité et la santé au travail.
- Principaux risques des entreprises utilisatrices, entreprises extérieures, co-activité.
- Respect des préconisations (plan de prévention, autorisation de travail), réactivité en cas d'écart avec les préconisations (mise en sécurité, analyse des risques).

LES RISQUES

- dans le cadre de la coactivité EU et EE, EE et EE .
- génériques (chimiques, électriques, feu et travaux à chaud, équipement de travail, bruit, circulation, travaux en hauteur/échafaudages, manutention manuelle et mécanique, désordre, risques produits, pression et nettoyage haute pression, sablage, travaux en espace confiné, rayonnement ionisant et non ionisant, explosion, travaux au bord de voies ferrées/de l'eau, travaux de terrassement, atmosphère poussiéreuse.

ORGANISATION DE LA PREVENTION LORS DES INTERVENTIONS

- la nécessité de formaliser la coordination entre les EU et les EE :
 - Procédures et consignes
 - Coordination entre les EU et les EE : plan de prévention, autorisation de travail, consignes et modes opératoires, équipements de protection individuelle ou collective, conséquence du non-respect des procédures et consignes.

REACTIVITE, CONDUITE A TENIR EN SITUATION DE TRAVAIL DEGRADEE

- Existence d'une situation dégradée (conséquences et conduite à tenir).

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation, délivrance d'un certificat de stage de « formation sécurité des entreprises extérieures » conformément aux recommandations de l'union des industries chimiques (U.I.C) en cas de réussite aux examens
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Évaluation en fin de stage (QCM).
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable.

Méthode participative, mise en situation concrète. Animation à l'aide d'un support par vidéoprojecteur, de livrets pédagogiques et des exercices en groupe.

ENCADREMENT - FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

➔ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (formateur agréé par UIC)

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'ODF et/ou par des organismes extérieurs.